

Communiqué de presse

Quo vai ? Covid...

L'épidémie connaît ces derniers jours un rebond, poussant le gouvernement à prendre un certain nombre de mesures toujours plus restrictives : demande de limitation des interactions sociales, fermetures de bars et de restaurants dans les zones en alerte maximale. Marseille, Paris Saint-Etienne, Toulouse, Montpellier, nombreuses sont les grandes villes touchées aujourd'hui...

La Creuse n'échappera pas, semble-t-il, à l'épidémie de coronavirus cette fois-ci. Après la découverte d'un cluster à l'école Tristan l'Hermitte, c'est autour du club de basket-ball de Bénévent-l'Abbaye qu'une nouvelle poche de contaminations a été révélée. La Souterraine, Bénévent, Le Grand-Bourg, Saint-Maurice-la Souterraine, Fursac, l'ouest creusois est fortement impacté par des annonces quotidiennes de nouveaux cas. Ailleurs en Creuse, comme à Aubusson ou à Guéret de nouveaux cas sont constatés ...

Le SNUipp-FSU 23, syndicat des enseignants du 1^{er} degré et des AESH et le SNUTER-FSU 23, syndicat des personnels territoriaux n'ont cessé depuis le mois de mars de s'interroger sur la gestion de la crise sanitaire par leurs administrations nationales ou locales. Nombre de leurs courriers à la préfecture, à l'ARS, à la DSDEN ou aux élus lors du confinement sont malheureusement restés lettres mortes démontrant ainsi l'état déplorable du dialogue social en France. Les interrogations légitimes de nos organisations syndicales sur la protection des personnels mise en œuvre ainsi que sur les mesures de prévention à adopter n'ont souvent trouvé comme réponses que des consignes destinées à engager la responsabilité individuelle des agents et permettant à l'employeur de se dédouaner de ses responsabilités.

Aujourd'hui, à la lumière de la gestion des premiers clusters creusois, des questions se posent :

- Les enquêtes menées par l'ARS ou la CPAM destinées à recenser les « cas contact » d'un agent testé positif dans le cadre de son travail semblent être purement administratives. (*voir encart ci-dessous*) Dans le cas d'une unité de travail comprenant des agents relevant d'employeurs différents (agents de l'Etat, agents territoriaux) mais aussi des usagers ces enquêtes ne doivent-elles pas être approfondies afin d'envisager toutes les possibilités de contamination ? L'avis d'un médecin ne serait-il pas nécessaire pour valider tous les scénarios de contamination au sein de l'unité de travail contaminée ?
- Dans ce cas, les médecins de prévention ne pourraient-ils pas aider à l'élaboration de ces scénarios ? Les services de prévention disposent-ils des moyens matériels et humains suffisants pour faire face à des demandes qui devraient se multiplier ?
- Ces enquêtes s'appuient sur le postulat que le masque protège de toute contamination évinçant ainsi la possible contamination par simple contact de zones infectées. Doit-on considérer que c'est suffisant ?
- Comment est étudiée la possibilité de réouverture d'une école ? S'appuie-t-on sur les seules données médicales ? S'assure-t-on qu'on a également les moyens humains (enseignants, territoriaux) pour procéder à cette réouverture ? Quand en moyenne, un agent testé positif génère l'isolement de 4 personnes, voire plus, ne faudrait-il pas avoir recours à l'embauche de personnels complémentaires pour éviter l'épuisement physique des agents ?
- Il semble évident que la mise en place du protocole sanitaire national impose aux collectivités de disposer de personnels supplémentaires pour faire face au surcroît de travail lié à la désinfection quotidienne des locaux scolaires. Pourtant, aucune collectivité locale n'a recruté de personnels supplémentaires. Il s'avère même que la reprise post-cluster peut s'effectuer en sous-effectif alors même que la désinfection devrait être renforcée. La pression exercée sur ces agents craignant de surcroît pour leur santé et celle de leur famille n'est-elle pas une source de RPS ? Les personnels, les usagers sont-ils en sécurité ?

- Pour le HCSP, « les enfants sont peu actifs dans la transmission du virus » et « le risque de contamination existe rarement d'enfant à enfant et d'enfant à adulte » (avis HSCP du 09/09/20) Cela conduit à ne pas tester l'ensemble des enfants des écoles où des cas de covid ont été déclarés. Pourquoi ne pas vérifier de façon empirique que cet avis est bien fondé ? Cette étude semble d'autant plus judicieuse que les connaissances relatives à la propagation de cette épidémie ne sont pas encore stabilisées et que des études en la matière semblent se contredire ...
- Quand un personnel enseignant est testé positif, un enseignant remplaçant est dépêché dans une école. Les enseignants remplaçants sont appelés à se déplacer dans d'autres écoles ; ce brassage ne peut-il être responsable de contamination encore plus large ? Combien de temps l'Inspection Académique sera-t-elle en capacité de répondre à une demande de remplacement accrue en raison des contaminations et de l'éviction des cas contacts ?

Aujourd'hui, à l'aune des consignes appliquées, avec notamment la modification, le 22 septembre, des procédures à engager en cas de cas confirmé au sein des écoles, il est notable que la relance de l'économie prime sur la santé des agents et des usagers des Services Publics. A trop vouloir maintenir ouvert ou bien rouvrir au plus vite les écoles et établissements, les autorités ne prennent-elles pas le risque d'accélérer la propagation de l'épidémie ? Ce choix n'est pas sans risque quand on connaît la place des grands-parents dans la gestion quotidienne des élèves...

Pour le SNUipp-FSU 23 et le SNUTER-FSU 23, la plupart des clusters qui se développent aujourd'hui en France pourraient trouver leur origine au sein des établissements scolaires (plus d'un tiers d'entre eux trouvaient leur origine dans les établissements et universités au 26 septembre).

A notre connaissance, le nombre de personnels de l'Education Nationale (Professeurs des écoles et AESH) testés positifs dans les écoles creusoises est supérieur aux annonces hebdomadaires faites par voie de presse par le Rectorat. Nous savons que des personnels territoriaux ont été testés positifs mais il est regrettable qu'aucun état des lieux départemental des contaminations n'existe.

Si de nouvelles contaminations devaient trouver leur source dans les établissements scolaires, cela tendrait à prouver que les mesures préconisées dans le protocole sanitaire sont insuffisantes.

Exemple de la gestion d'un traçage des cas contacts dans la Creuse...

Après signalement auprès de la CPAM par une personne cas confirmé, testée positive au covid-19, aucun des cas contact n'a été appelé. Ce n'est qu'après que l'un des cas contact ait appelé la CPAM que les autres ont été contactés.

Dans cette situation, 9 personnes ont été en contact avec la personne reconnue cas confirmé.

Sur les 9 personnes, seules 7 ont dans un premier temps été contactées.

Sur les 7 personnes relevant de la même situation, 4 mesures différentes ont été édictées !

Une des personnes s'est vue en situation de devoir choisir, elle même, si sa situation nécessitait ou non un isolement ! Deux personnes n'ont pas reçu les mêmes consignes : une a été placée à l'isolement avec prescription d'un test, l'autre n'a pas été retenue comme cas contact avéré alors que le contexte était strictement le même pour ces deux personnes. Lorsque l'une d'entre elles a souhaité rappeler pour comprendre la différence de traitement, les services de la Creuse étaient fermés...

Cette situation interroge : une même situation ne devrait-elle pas être suivie par un interlocuteur unique ?

On mesure ici l'effet des politiques budgétaires d'austérité, dénoncées par la FSU, menées à l'encontre des Services Publics ainsi que l'allègement des cotisations patronales sous couvert d'abaissement sans fin du « coût du travail » privant l'Assurance Maladie de ressources et mettant en difficulté de fonctionnement cet organisme pourtant d'intérêt public.

Guéret, le 13 octobre 2020

Contacts :

Nadia PAULIN, Secrétaire Départementale du SNUTER-FSU 23 / 07 63 92 56 80

Luc MARQUÈS, Secrétaire Départemental du SNUipp-FSU 23 / 06 30 17 47 53